



COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau

Réunion du 02 mai 2022

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MM. Alain BROCHE, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Francis MAGGI

Excusés : MMES Patricia ARNOUX, Christine TASTAVIN, MM. Claude COLOMBO, Patrick SCALA

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

18h30, début des travaux.

COURRIER

AS ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : arbitre officiel, joueur dans une équipe disputant la même compétition. Transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Le Président informe que la Commission Générale d'Appel, dans la décision concernant l'affaire relative à l'arbitre du FC BEAUSOLEIL qui a officié en tant qu'assistant d'un match de son club, laisse à l'appréciation du Comité de Direction du DCA s'il estime opportun, de se saisir de ce dossier afin d'engager toute procédure opportune et contradictoire pour manquement avéré à l'éthique sportive et aux éventuelles sanctions disciplinaires qu'il pourrait emporter. Cette affaire sera inscrite à l'ordre du jour du Comité de Direction du 16 mai 2022.

- Par suite du courrier adressé par le Président de l'Amicale des Educateurs de Football de la Côte d'Azur (AEFCA), sollicitant la présence de 3 ou 4 arbitres pour officier lors des rencontres du tournoi régional U10 qui sera organisé à Nice le samedi 04 juin 2022. Le Président propose au Bureau Exécutif du DCA de donner une suite favorable à cette demande par ailleurs, les indemnités d'arbitrage seront prises en charge par le DCA. Cette proposition est adoptée.

- Il fait une présentation des propositions de modifications aux textes fédéraux pour l'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022 qui se tiendra à Nice.

COMPETITIONS

Le Bureau Exécutif retient la candidature du Stade de VALLAURIS pour l'organisation des trois finales des championnats départementaux concernant les équipes qualifiées en finale des Coupes Côte d'Azur qui se dérouleront le 29 mai 2022.

COPA COCA-COLA BY FFF

Présentation de cette compétition de Futsal féminin et masculin organisée par la FFF, ouverte à tous les licencié.es (Libre, Futsal, Loisir, Entreprise) de la catégorie Seniors des clubs FFF.

2 tournois distincts organisés : masculin et féminin ;
3 phases de compétition (départementale, régionale et nationale) ;
1 équipe sera constitués de 5 joueurs, 3 remplaçants et 1 éducateur.
Les rencontres se feront sur terrain Futsal extérieur ou intérieur avec des ballons Futsal.
Pour organiser une phase départementale, 6 équipes Féminines et 12 Masculines minimum sont requises.
Pour de plus amples renseignements et les formalités d'inscription, à faire avant le 20 mai 2022, voir sur le site du District ou auprès du secrétariat de celui-ci.

COURRIER

LFA : PV du BELFA du 14 avril 2022 ;
CDOS : invitation au Beausoleil Côte d'Azur Sport Film Festival des 10, 11 et 12 mai 2022 : pris note

AGENDA

14 et 15 mai 2022 : Finale régionale festival u13G et U13F à Lorgues (83) ;
16 mai 2022 : 18 h, Comité de Direction Plénier du District de la Côte d'Azur ;
18 mai 2022 : remise label espoir à l'AS Mandelieu-la-Napoule ;
21 mai 2022 : barrages accession en R1 Futsal à Saint-Maximin (83) ;
22 et 28 mai 2022 : barrages accession en R1 Féminines à Saint-Maximin (83) ;
29 mai 2022 : Finales Championnats départementaux à Vallauris ;
11 et 12 juin 2022 : Finales Championnats départementaux à Contes ;
11 et 12 juin 2022 : Finales des Coupes de la Côte d'Azur à Beausoleil ;
17 et 18 juin 2022 : AG d'été de la FFF à Nice ;
25 juin 2022 : AG d'été de la Ligue de Méditerranée de Football ;
02 juillet 2022 : AG d'été du District de la Côte d'Azur.

Clôture de la séance à 20h00.

Le Président,
M. Edouard DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis MAGGI.